

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

610690943

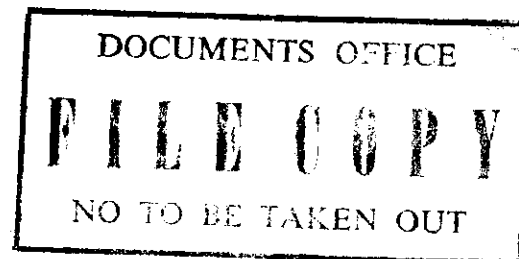


Distr.  
RESTREINTE

E/CN.14/ADB/6  
11 octobre 1962

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité des Neuf pour la création d'une  
Banque africaine de Développement  
Deuxième session  
Douala, 24-27 septembre 1962  
Point 1 de l'ordre du jour



RAPPORTS SUR LES CONSULTATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS  
SUR LA CREATION D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(Note du Secrétaire exécutif)

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

RAPPORTS SUR LES CONSULTATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS  
SUR LA CREATION D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

1. Dans sa Résolution 52 (IV) du 1er mars 1962 instituant le Comité des Neuf pour la création d'une Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique a, notamment chargé le Comité :

"de prendre tous les contacts nécessaires, gouvernementaux ou autres, relatifs à la création de la Banque".

2. Conformément à ce mandat, le Comité des Neuf a décidé, au cours de sa première session, de procéder à ces consultations au moyen de groupes formés de ses membres. Dans une première série de consultations, trois groupes composés chacun de trois membres du Comité - le Président du Comité étant membre de droit des trois groupes - ont reçu mission de visiter les 29 pays membres et les 4 membres associés de la Commission<sup>1/</sup>

3. La composition de ces groupes, appelés Groupes A1, A2 et A3 et la liste des pays qu'ils ont visités, telles qu'elles avaient été arrêtées par le Comité<sup>2/</sup>, figurent dans les rapports établis sur ces consultations<sup>3/</sup>.

4. Le rapport de chaque Groupe se compose de comptes rendus séparés de ses consultations dans chaque pays et d'un rapport d'ensemble présentant la synthèse de toutes les consultations. Ces rapports d'ensemble ne sauraient remplacer les rapports particuliers et ne reflètent pas les vues particulières de chaque gouvernement. Ils s'efforcent néanmoins de souligner, le cas échéant, les réserves et les propositions faites par différents gouvernements.

1/ Rapport du Comité des Neuf, sur sa première session (E/CN.14/ADB/4), paragraphes 22 et 24.

2/ Rapport du Comité des Neuf sur sa première session (E/CN.14/ADB/4), paragraphes 22 et 29.

3/ Ces rapports sont diffusés sous les cotes E/CN.14/ADB/6 Add.1, Add.2 et Add.3

5. Les rapports ont été approuvés par les membres de chaque Groupe aux fins de soumission au Comité lors de sa deuxième session. Au cours de celle-ci, le Comité a décidé "que les rapports des Groupes feraient partie des comptes rendus et du rapport final du Comité<sup>1/</sup>."

6. D'après ces rapports, le Secrétaire exécutif a préparé un résumé qui est à la disposition des membres du Comité. Ce résumé constitue le document E/CN.14/ADB/11.

7. Le Comité des Neuf, a, en outre, décidé à sa première session qu'une deuxième série de consultations - dans certains pays non-Africains - devrait être entreprise aussitôt après les consultations dans les pays africains et la deuxième session. Le rapport sur ces consultations sera soumis à l'examen du Comité à sa troisième session.

---

<sup>1/</sup> Rapport du Comité des Neuf sur sa deuxième session (E/CN.14/ADB/10), paragraphes 8.